

2014

Règlement intérieur accueils de loisirs

FAMILLES RURALES

Association du plateau de la Barêche

Mise à jour janvier 2014

Sommaire

I. Accueils de Loisirs : Mode d'emploi !!

1. Je viens pour la première fois mais je suis adhérent d'une association Familles Rurales pour l'année en cours.

- Je n'ai pas besoin de reprendre la carte Familles Rurales sur le plateau de la Barêche mais je dois tout de même fournir des informations telles que mon adresse, ma date de naissance, ma profession,… On peut me demander de remplir un formulaire d'adhésion mais je n'aurais pas besoin de la payer.
- Je remplis une fiche de renseignements et une fiche sanitaire par enfant. Elles sont valables un an.
- Pour chaque accueil de loisirs, je devrai simplement remplir un document d'inscription précisant les dates de présence de mes enfants.

2. Je viens pour la première fois et je ne suis pas adhérent d'une association Familles Rurales pour l'année en cours.

- Je remplis un formulaire d'adhésion et je paie ma cotisation. Cette adhésion est valable un an et est obligatoire pour participer aux accueils de loisirs.
- Je remplis une fiche de renseignements et une fiche sanitaire par enfant. Elles sont valables un an.
- Pour chaque accueil de loisirs, je devrai simplement remplir un document d'inscription précisant les dates de présence de mes enfants.

3. Mes enfants ont déjà fréquenté les accueils de loisirs de la Barêche et je suis adhérent d'une association Familles Rurales.

- Je remplis une fiche de renseignements et une fiche sanitaire par enfant. Elles sont valables un an.
- Pour chaque accueil de loisirs, je devrai simplement remplir un document d'inscription précisant les dates de présence de mes enfants.

4. Mes enfants ont déjà fréquenté les accueils de loisirs de la Barêche mais je ne suis pas adhérent d'une association Familles Rurales.

- Je remplis un formulaire d'adhésion et je paie ma cotisation. Cette adhésion est valable un an et est obligatoire pour participer aux accueils de loisirs.
- Je remplis une fiche de renseignements et une fiche sanitaire par enfant. Elles sont valables un an.
- Pour chaque accueil de loisirs, je devrai simplement remplir un document d'inscription précisant les dates de présence de mes enfants.

II. FONCTIONNEMENT GENERAL DES ACCUEILS

1. Coordonnées de l'association

Familles Rurales, association du plateau de la Barêche
20 rue des écoliers 25580 DURNES
Téléphone : 03 81 59 39 12
Courriel : famillesrurales.labareche@orange.fr
Site internet : www.famillesrurales.org/plateaudelabareche/

2. Dates d'ouverture et horaires de fonctionnement

	Dates d'ouvertures	horaires
Périscolaire	Toute l'année scolaire	De 7h00 à 8h30 De 11h30 à 13h30 De 16h30 à 18h30
Petites Vacances scolaires Pendant les petites vacances, l'accueil de loisirs fonctionne uniquement la 1ère semaine. A Noël, le centre est complètement fermé.	**Février** : du lundi 24 février au vendredi 28 février 2014. **Printemps** : du mardi 22 avril au vendredi 25 avril 2014 **Toussaint :** du lundi 21 au vendredi 24 octobre	De 7h00 à 18h30
Mercredis loisirs	Tous les mercredis en période scolaire	De 7h00 à 18h30
Accueil de loisirs Eté	**Eté** : du lundi 7 juillet au vendredi 01 août	De 8h00 à 18h30

3. Encadrement

L'accueil de loisirs est encadré par un personnel compétent et formé, travaillant avec un projet pédagogique précis, répondant aux valeurs éducatives du Projet éducatif de FAMILLES RURALES Association du plateau de la Barêche.

4. Tarifs et règlements

Les accueils de Loisirs existent grâce au soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon et du syndicat intercommunal du plateau de la Barêche : **selon les fluctuations des subventions accordées, l'association se réserve le droit de modifier les tarifs au cours de l'année.**

ATTENTION ! Les tarifs annoncés sont applicables en année civile.

- Le règlement sera régularisé en fin de mois, après réception de la facture.
- Les règlements pourront être acceptés en chèques bancaires, chèques vacances, CESU ou espèces. Les aides aux temps libres C.A.F. sont également acceptés ; ils sont à remettre au directeur dès l'inscription.
- Pour tout règlement en espèces, en CESU ou en chèques vacances, un reçu est obligatoirement émis. En cas d'erreur de saisie, ce reçu reste le seul justificatif de paiement.

ACTIVITE	PERIODE		valeur du quotient familial				
			<350	351-650	651-950	951-1250	> à 1251
ACCUEILS DE LOISIRS	PERISCO-LAIRE	matin 7h30-8h30	1,56 €	1,76 €	1,95 €	2,15 €	2,34 €
		matin 7h00-8h30	2,36 €	2,66 €	2,95 €	3,25 €	3,54 €
		midi	4,91 €	5,53 €	6,14 €	6,75 €	7,37 €
		soir 16h30-18h30	2,59 €	2,92 €	3,24 €	3,56 €	3,89 €
	MERCREDIS LOISIRS	7h00-12h00	6,19 €	6,97 €	7,74 €	8,51 €	9,29 €
		7h00-13h30	10,24 €	11,52 €	12,80 €	14,08 €	15,36 €
		7h00-18h00	15,69 €	17,65 €	19,61 €	21,57 €	23,53 €
		7h00-18h30	16,49 €	18,55 €	20,61 €	22,67 €	24,73 €
		7h30-12h00	5,39 €	6,07 €	6,74 €	7,41 €	8,09 €
		7h30-13h30	9,44 €	10,62 €	11,80 €	12,98 €	14,16 €
		7h30-18h00	14,89 €	16,75 €	18,61 €	20,47 €	22,33 €
		7h30-18h30	15,69 €	17,65 €	19,61 €	21,57 €	23,53 €
		8h30-12h00	3,83 €	4,31 €	4,79 €	5,27 €	5,75 €
		8h30-13h30	7,88 €	8,87 €	9,85 €	10,84 €	11,82 €
		8h30-18h00	13,33 €	14,99 €	16,66 €	18,33 €	19,99 €
		8h30-18h30	14,13 €	15,89 €	17,66 €	19,43 €	21,19 €
		12h00-18h00	9,50 €	10,68 €	11,87 €	13,06 €	14,24 €
		12h00-18h30	10,30 €	11,58 €	12,87 €	14,16 €	15,44 €
		13h30-18h00	5,45 €	6,13 €	6,81 €	7,49 €	8,17 €
		13h30-18h30	6,25 €	7,03 €	7,81 €	8,59 €	9,37 €
	PETITES VACANCES	7h00-12h00	6,19 €	6,97 €	7,74 €	8,51 €	9,29 €
		7h00-13h30	10,24 €	11,52 €	12,80 €	14,08 €	15,36 €
		7h00-18h00	16,70 €	18,79 €	20,88 €	22,97 €	25,06 €
		7h00-18h30	17,50 €	19,69 €	21,88 €	24,07 €	26,26 €
		7h30-12h00	5,39 €	6,07 €	6,74 €	7,41 €	8,09 €
		7h30-13h30	9,44 €	10,62 €	11,80 €	12,98 €	14,16 €
		7h30-18h00	15,90 €	17,89 €	19,88 €	21,87 €	23,86 €
		7h30-18h30	16,70 €	18,79 €	20,88 €	22,97 €	25,06 €
		8h30-12h00	3,83 €	4,31 €	4,79 €	5,27 €	5,75 €
		8h30-13h30	7,88 €	8,87 €	9,85 €	10,84 €	11,82 €
		8h30-18h00	14,34 €	16,14 €	17,93 €	19,72 €	21,52 €
		8h30-18h30	15,14 €	17,04 €	18,93 €	20,82 €	22,72 €
		12h00-18h00	10,51 €	11,83 €	13,14 €	14,45 €	15,77 €
		12h00-18h30	11,31 €	12,73 €	14,14 €	15,55 €	16,97 €
		13h30-18h00	5,45 €	6,13 €	6,81 €	7,49 €	8,17 €
		13h30-18h30	6,25 €	7,03 €	7,81 €	8,59 €	9,37 €
	ÉTÉ	semaine classique	31,86 €	35,85 €	39,83 €	43,81 €	47,80 €
		repas supplémentaire	4,05 €	4,55 €	5,06 €	5,57 €	6,07 €
		matin supplémentaire	3,83 €	4,31 €	4,79 €	5,27 €	5,75 €
		suppl. séjour court 6-12 ans	8,40 €	9,45 €	10,50 €	11,55 €	12,60 €
ACTION JEUNES	ÉTÉ	séjour de vacances 12-16 ans	18,04 €	20,30 €	22,55 €	24,81 €	27,06 €

5. Départ du centre

Les enfants de moins de 6 ans ne peuvent quitter le centre sans un parent ou un tiers responsable. Pour les enfants de plus de 6 ans qui quitteront le centre seul ou exceptionnellement (ex : RDV, . . .), une décharge devra obligatoirement être signée des parents, indiquant à quelle heure l'enfant peut quitter le centre.

Si une personne autre que celle mentionnée dans la fiche d'inscription vient chercher un enfant, l'équipe d'animation doit en être avertie préalablement.

6. Surveillance médicale

- Le directeur dispose d'un droit d'appréciation en ce qui concerne l'admission ou le renvoi d'un enfant présentant des symptômes de maladie ou d'un état sanitaire inquiétant.
- Les parents doivent signaler tout changement ou évolution au niveau de la santé de leur enfant (allergies, vaccins, …).
- Pour tout traitement où régime un certificat médical devra être fourni au directeur où à l'assistant sanitaire.

7. Assurances

Nous rappelons aux parents qu'il est important d'avoir une assurance « responsabilité civile » ainsi qu'une assurance « individuelle accident » pour les activités extrascolaires.

L'assurance « responsabilité civile » couvre votre enfant pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui

L'assurance « individuelle accident » protège votre enfant s'il est victime d'un accident sans que la responsabilité d'un tiers soit engagée.

8. Conditions d'inscription

- Etre adhérent à une association FAMILLES RURALES,
- Ne pas avoir d'arriérés de paiement de plus de deux mois au sein de l'association, toutes activités confondues.
- Avoir rempli les documents d'inscription et les fiches de renseignements.

a. Délais d'inscription

Pour des raisons de responsabilité, aucune inscription ne sera prise oralement, par téléphone ou message téléphonique. Elles se feront uniquement par courrier ou par courriel.

- Activité sans repas : Avoir inscrit l'enfant, au plus tard, le jour de fonctionnement précédent, avant 10h00.
- Activité avec repas : Avoir inscrit l'enfant, au plus tard, le mardi (avant 10h00) précédent la semaine d'inscription.

Attention ! Pour les inscriptions de retour de vacances scolaires, la date limite est le dernier jour ouvrable avant les vacances (avant 10h00).

L'inscription se fera sous réserve de l'accord du directeur, en fonction des capacités d'accueil et du personnel disponible.

b. Délais d'annulation

Aucune annulation ne sera prise oralement, par téléphone ou message téléphonique. Elles se feront uniquement par courrier ou par courriel.

- L'annulation sera prise en compte, au plus tard, le jour de fonctionnement précédent, avant 10h00.

- Cas particuliers :

Grève des enseignants ou sortie scolaire : les parents doivent prévenir l'équipe d'animation dans les délais définis ci-dessus.

Maladie : si l'équipe d'animation est prévenue et qu'un certificat médical lui est présenté, la facturation ne sera pas effectuée.

Si toutes ces conditions ne sont pas remplies, l'annulation ne sera pas prise en compte et la facturation s'effectuera normalement.

III. SPECIFICITE DES ACCUEILS

1. Périscolaire

L'accueil de Loisirs Périscolaire accueille les enfants scolarisés au groupe scolaire du plateau de la Barêche.

a. Modalités de fonctionnement

Le matin :

- Le centre ouvre ses portes dès 7h00. Les parents ont la possibilité d'amener leur(s) enfant(s) jusqu'à 8h20 au centre. Au moment de l'inscription, les parents doivent préciser à quelle heure ils amèneront leur(s) enfant(s).

Le midi :

- A la sortie de 11h30, l'équipe d'animation prend en charge les enfants et les raccompagne à l'école à 13h20.
- Les repas sont pris dans la salle du périscolaire. La sous-traitance repas s'effectue en liaison froide, avec le Centre d'Aide par le Travail de Château d'Uzel.

Le soir :

- A la sortie de 16h30, l'équipe d'animation prend en charge les enfants. Les parents récupèrent leur(s) enfant(s) au centre à partir de 17h00. Le périscolaire ferme ses portes à 18h30.
- Durant la période d'ouverture du soir, les activités et jeux seront mises en place dès 17h00.
- Le périscolaire est avant tout un accueil de loisirs. Une possibilité d'aide aux devoirs est toutefois proposée aux enfants, uniquement les lundis et jeudis (sous réserve de bénévoles disponibles). En aucun cas, la structure ne se positionnera en tant que responsable ou acteur du suivi scolaire. La famille reste l'unique responsable et s'engage à vérifier régulièrement les devoirs et leçons au retour du périscolaire.

b. Modalités d'inscription

3 types d'inscriptions :

- Annuelle : concerne les enfants qui fréquentent un accueil de loisirs régulièrement tout au long de l'année
- Mensuelle : Les parents devront alors demander un planning d'inscription chaque mois.
- Occasionnelle **:** les parents indiquent ponctuellement par écrit, sur papier libre ou par courriel, les jours et horaires de présence de leur(s) enfant(s), en respectant les délais exigés.

2. Mercredis loisirs

L'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis de l'année scolaire.
Les inscriptions sont possibles à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.
Les horaires d'accueil et de départ sont spécifiés ci-dessous.

Type d'inscription	Horaire d'accueil	Horaire de départ fin de matinée	Horaire d'accueil avant le repas	Horaire de départ après le repas	Horaire d'accueil après-midi	Horaire de départ soir
Journée avec repas	7h00-9h00					17h30-18h30
Journée sans repas	7h00-9h00	11h30-12h00			13h30-14h00	17h30-18h30
Matin sans repas	7h00-9h00	11h30-12h00				
Matin avec repas	7h00-9h00			13h30-14h00		
Après-midi avec repas			11h30-12h00			17h30-18h30
Après-midi sans repas					13h30-14h00	17h30-18h30

Les tarifs diffèrent en fonction des horaires d'arrivée et de départ, consulter le paragraphe Tarifs.

Lors de l'inscription, **il est impératif de préciser l'heure précise d'arrivée de vos enfants** afin que nous puissions prévoir l'équipe d'animation en conséquence.

3 types d'inscriptions :

- Annuelle : concerne les enfants qui fréquentent un accueil de loisirs régulièrement tout au long de l'année.
- Mensuelle : Les parents devront alors demander un planning d'inscription chaque mois.
- Occasionnelle **:** les parents indiquent ponctuellement par écrit, sur papier libre ou par courriel, les jours et horaires de présence de leur(s) enfant(s), en respectant les délais exigés.

3. Accueils de Loisirs Petites vacances

- L'accueil de loisirs fonctionne du lundi au vendredi. Les inscriptions peuvent se faire à la semaine ou à la carte, à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas.

- Les enfants inscrits à la semaine bénéficient d'un projet pédagogique construit sur la semaine.

- Les horaires d'accueil et de départ sont spécifiés ci-dessous.

Type d'inscription	Horaire d'accueil	Horaire de départ fin de matinée	Horaire d'accueil avant le repas	Horaire de départ après le repas	Horaire d'accueil après-midi	Horaire de départ soir
Journée avec repas	7h00-9h00					17h30-18h30
Journée sans repas	7h00-9h00	11h30-12h00			13h30-14h00	17h30-18h30
Matin sans repas	7h00-9h00	11h30-12h00				
Matin avec repas	7h00-9h00			13h30-14h00		
Après-midi avec repas			11h30-12h00			17h30-18h30
Après-midi sans repas					13h30-14h00	17h30-18h30

- Les tarifs diffèrent en fonction des horaires d'arrivée et de départ, consulter le paragraphe Tarifs.

- Lors de l'inscription, **il est impératif de préciser l'heure précise d'arrivée de vos enfants** afin que nous puissions prévoir l'équipe d'animation en conséquence.

4. Accueil de Loisirs Eté

- L'accueil de loisirs fonctionne du lundi au vendredi.

- L'inscription se fait obligatoirement à la semaine les lundis, mardis, mercredis, jeudis après-midis et vendredis matins.

- Les enfants ont la possibilité de dormir sur place le jeudi soir.

Type d'inscription	Horaire d'accueil	Horaire de départ fin de matinée	Horaire d'accueil avant le repas	Horaire de départ après le repas	Horaire d'accueil après-midi	Horaire de départ soir
Journée avec repas	8h00-9h00					17h30-18h30
Journée sans repas	8h00-9h00	11h30-12h00			13h30-14h00	17h30-18h30
Après-midi avec repas			11h30-12h00			17h30-18h30
Après-midi sans repas					13h30-14h00	17h30-18h30

- Des mini-camps sont proposés aux enfants de plus de 6 ans. Les places sont limitées.

- Il est demandé aux parents de munir leurs enfants **d'un petit sac comprenant : casquette, (K-way) et d'une crème solaire (conseil : indice 50 minimum).**